



Cdd non signé peut il se transformer en cdi?

Par **nyyy**, le **07/07/2014 à 14:56**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de professionnalisation en 2011 qui n'a jamais été signé par l'employeur. J'ai effectué ma période de cdd. Entre temps j'ai été indemnisée par le pole emploi, et j'ai eu un contrat interim de 18 mois. De plus c'est une très grosse société qui vient de changer de nom, donc le nom précisé ne correspond plus au nom actuel.

Un cdd non signé par l'employeur peut être transformé en cdi, mais est ce valable dans mon cas en prenant compte le délai passé et le changement de nom de la société?

Merci d'avance pour toute éventuelle réponse.

Par **Lag0**, le **07/07/2014 à 15:37**

Bonjour,

Peu importe, en fait, que l'exemplaire du contrat en votre possession ne soit pas signé de l'employeur, puisque l'employeur, lui, a bien un exemplaire signé par vous. Il pourra donc produire son exemplaire, signé des deux parties, pour prouver la validité du CDD.

Par **nyyy**, le **07/07/2014 à 19:40**

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide!

Par **marivonne**, le **16/08/2014** à **00:42**

bonsoir,ma fille travail en cdd depuis février 2014 suivie d un avenant qui se termine le 18/09/2014 le 2ieme avenant a était signée 3jours après: actuellement elle forme une personne qui prendras sa place après la fin de son avenant. ont-ils le droit de lui faire subir cela surtout après elle seras a pole emploie .

Par **moisse**, le **16/08/2014** à **07:54**

Bonjour,
[citation]le 2ieme avenant a était signée 3jours après[/citation]
Quel second avenant, vous en exposez un seul, certainement de renouvellement.
Ceci étant le titulaire d'un CDD n'a aucun droit de priorité sur une embauche ultérieure.

Par **pat76**, le **20/08/2014** à **18:12**

Bonjour

Quel est le motif du CDD qui a été signé par votre fille, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise?